



ÉCHANGES AVEC LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

Mis en place avec la Conférence des Recteurs et Principaux du Québec (CREPUQ), ce programme permet aux étudiants de partir effectuer leur scolarité pendant une année universitaire (maximum) dans une université québécoise, tout en gardant leur qualité d'étudiants de l'Université François-Rabelais.

- L'étudiant n'a pas de droits d'inscription à payer dans l'université d'accueil.
- S'il est boursier de l'Enseignement supérieur, il demeure bénéficiaire de sa bourse.
- L'étudiant suit les enseignements choisis avant son départ en accord avec son responsable pédagogique français, et passe les examens correspondants au Québec.
- **Le cursus effectué dans l'université d'accueil est validé par l'Université François-Rabelais**, sous réserve de résultats satisfaisants, qui délivre alors s'il y a lieu le diplôme français correspondant. Attention : l'université d'accueil ne délivre aucun diplôme.

Le site de la CREPUQ
www.echanges-etudiants.crepuq.qc.ca
détaille les règles du programme.

LES ETABLISSEMENTS PARTENAIRES

Le site de la CREPUQ donne la liste complète des universités partenaires et les liens utiles. Les universités et écoles supérieures sont francophones à l'exception de Bishop's, Concordia et Mc Gill (très sélective), anglophones, qui exigent des candidats une attestation de maîtrise de la langue anglaise.

Attention : Les étudiants anglicistes ont l'obligation de choisir parmi les universités anglophones.

Les filières Pharmacie, Aménagement, Gestion (IAE) et Mathématiques ont conclu des accords spécifiques. Les étudiants de ces filières doivent prendre contact avec leurs responsables pédagogiques.

LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre, au moment de la candidature, inscrit à l'Université François-Rabelais, en 2^{ème} année au minimum et continuer ses études **dans la même filière de formation**.
- Posséder un bon dossier universitaire.
- Obtenir l'accord du responsable pédagogique de la formation dans laquelle l'étudiant sera inscrit l'année du départ et fixer avec lui un programme d'études.
- Justifier de ressources suffisantes pour assurer son séjour (cf. www.amb-canada.fr)
- Partir en qualité d'étudiant "à temps plein"

L'étudiant doit vérifier que la formation qu'il désire poursuivre est accessible aux étudiants d'échange et qu'il remplit toutes les conditions posées par l'établissement partenaire (voir www.echanges-etudiants.crepuq.qc.ca)

Les candidatures sont gérées par le **service des Relations Internationales** : à partir du **15 décembre 2011** un code d'accès personnel sera attribué à chaque candidat pour qu'il puisse procéder à une pré-inscription en ligne sur le site de la CREPUQ.

Un dossier-papier complet devra ensuite être envoyé avec les pièces justificatives demandées au **plus tard le 13 février 2012** au

Service des Relations Internationales
3 rue des Tanneurs BP 4103 - 37041 TOURS cedex 1
Tél. : 02.47.36.67.42

mobsortante@univ-tours.fr

Attention : La détermination du programme d'études, son approbation par le responsable pédagogique, l'obtention des lettres de recommandation... demandent du temps. **Il faut donc entreprendre les démarches très tôt.**

CHOISIR L'UNIVERSITE D'ACCUEIL¹

Le choix s'effectue en fonction des programmes de cours proposés. L'étudiant doit sélectionner 1 à 3 universités offrant des cours adaptés à sa formation et classer ces établissements dans l'ordre de ses préférences.

L'établissement qui acceptera la candidature le fera savoir directement au candidat par courrier (approximativement entre le 15 Mai et le 15 Juin).

Attention, certaines universités ont des exigences particulières. Le candidat doit consulter attentivement les indications données à ce sujet sur <http://echanges-etudiants.crepuq.qc.ca>.

Pour l'Université de Montréal et les universités Mc Gill, Concordia, et Laval, qui n'acceptent qu'un nombre limité de demandes, l'Université François-Rabelais pré-sélectionnera les candidatures sur la base des résultats universitaires.

DETERMINER LE PROGRAMME D'ETUDES

L'étudiant doit présenter, **pour chaque université choisie**, un programme de travail construit à partir du catalogue de cours proposé sur le site internet de l'établissement ; ce programme doit en principe être équivalent à celui que l'étudiant aurait à couvrir s'il effectuait sa scolarité à l'Université François-Rabelais. Attention les étudiants doivent prendre connaissance de la liste des cours accessibles aux étudiants d'échange sur www.echanges-etudiants.crepuq.qc.ca

Les cours choisis doivent être soumis à **l'approbation écrite du professeur de l'Université François-Rabelais qui sera le responsable pédagogique de l'étudiant durant l'année de la mobilité** (imprimé à retirer au service des Relations Internationales).

Le programme proposé doit représenter un certain nombre de "crédits" :

Niveau français	Niveau québécois correspondant	Nombre de crédits requis
L3	1 ^{er} cycle Baccalauréat ou "undergraduate"	24 crédits
M1	Cycle d'études supérieures ou "graduate" 1 ^{ère} année de Master	24 crédits ou : 18 crédits + mémoire
M2	Cycle d'études supérieures ou "graduate" 2 ^{ème} année de Master	à arrêter en accord avec le responsable du Master*

Attention

les crédits canadiens sont différents des crédits ECTS européens.

*Le permis d'études ne vaut autorisation de séjour que dans le cadre d'études à temps plein (soit 9 crédits par semestre)

¹ Ce § ne concerne pas les étudiants partant dans le cadre des accords bilatéraux spécifiques conclus par leur filière (Pharmacie, Aménagement, Gestion, Mathématiques)

NB : Les programmes québécois distinguent des matières "majeures" et "mineures", ainsi que des cours optionnels. L'étudiant de l'Université François-Rabelais n'a pas à en tenir compte. Sa seule préoccupation doit être de construire un programme de formation **composé de cours accessibles aux étudiants d'échange ET approuvé par son professeur de l'Université François-Rabelais.**

Chaque programme ainsi déterminé est un **projet** sur lequel l'établissement québécois sollicité va fonder - entre autres éléments- sa décision d'admission.

Lors de la rentrée universitaire au Québec, le programme prévu peut subir des changements en fonction des possibilités d'accueil et des emplois du temps. Les modifications apportées au programme prévisionnel doivent être soumises à l'approbation du responsable pédagogique de l'Université François-Rabelais.

Son accord obtenu, le programme devient définitif et prend la forme d'un "**contrat d'études**" engageant chacun des signataires. Toute modification qui interviendrait par la suite devra être à nouveau approuvée par le responsable pédagogique de l'Université François-Rabelais et inscrite au contrat d'études.

LES FORMALITES DE SEJOUR AU QUEBEC

- **Obtention du titre de séjour** - A réception de sa lettre d'admission dans l'université québécoise, l'étudiant peut entreprendre les démarches pour obtenir son **Certificat d'Acceptation au Québec (CAQ)** auprès du Service d'Immigration du Québec www.immigration-quebec.gouv.qc
- Le CAQ permet ensuite de demander un **permis d'études** auprès du consulat du Canada. Les étudiants dont le séjour au Québec se limite à un quadrimestre peuvent bénéficier de formalités allégées. Tous les renseignements sont sur le site www.amb-canada.fr.
- **Assurance maladie** - en vertu d'un accord intergouvernemental, l'étudiant bénéficie de l'assurance maladie de la Régie de l'Assurance Maladie du Québec (RAMQ) sans frais additionnel. Il doit cependant en faire la demande en remplissant un formulaire SE401-Q-106 que l'étudiant devra réclamer au service des Relations Internationales **après sa ré-inscription** à l'Université François-Rabelais et **avant son départ**.
- **Une assurance complémentaire est vivement conseillée en raison du coût élevé des soins médicaux.** Elle est parfois imposée par certaines universités. Les soins dentaires et l'optique ne sont pas inclus dans l'assurance maladie de la RAMQ.
- **Stages, emplois** : l'étudiant d'échange peut faire un stage ou occuper un emploi sur le campus, mais pas à l'extérieur. Les opportunités sont toutefois peu nombreuses.

LES AIDES FINANCIERES

Les étudiants peuvent postuler à des aides financières pour lesquelles le Service des Relations Internationales donnera toutes les informations utiles.

Les étudiants boursiers de l'Enseignement supérieur conservent le bénéfice de leur bourse et peuvent par ailleurs faire une demande pour une aide spécifique l'Aide à la Mobilité Internationale (AMI).

Pour tout renseignement et retrait des dossiers de demande, s'adresser au service des Relations Internationales au moment de la candidature.

Pour tout renseignement d'ordre pratique, (organisation de l'année universitaire, logement, transports urbains, etc.....) consulter, sur les sites des universités québécoises, les guides de séjour des étudiants étrangers

Mis à jour en novembre 2011